



NUMÉRO	SUJET
<b>35-2024</b>	<b>Participation de CHF 188'000 (TTC) pour l'étude de projet liée au réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics</b>
	RESPONSABLE POLITIQUE
	<b>Gérard Produit</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis vise à financer la part régionale pour l'étude de projet des mesures d'aménagement en faveur des transports publics dans le secteur de la jonction autoroutière de Gland. C'est une des trois dernières mesures du programme TP et une mesure du projet d'agglomération 2 du Grand Genève. Le projet prévoit notamment la réalisation d'aménagements permettant la priorisation de la ligne de bus régionale et l'augmentation des capacités des bretelles de sortie de l'autoroute.

## Contexte / Enjeux

Le projet de réaménagement de la jonction autoroutière de Gland a été identifié dès 2010 dans le cadre des études de faisabilité du programme régional de réorganisation des transports publics (programme TP). Une démarche partenariale pilotée par l'Office fédéral des routes (OFROU) s'est alors mise en place en collaboration avec le Canton de Vaud, les Communes de Gland et Vich et la Région de Nyon.

Le réaménagement de la jonction de Gland entre le giratoire de la Bichette à Vich et le giratoire du Borgeaud à Gland est inscrit depuis 2011 dans le programme régional de réorganisation des transports publics. Cette mesure d'aménagement aura pour but de prioriser la ligne de bus régionale et d'augmenter les capacités des bretelles de sortie de l'autoroute. Les pistes cyclables seront maintenues et prolongées pour assurer la continuité dans l'ensemble du périmètre, ainsi que sécurisées dans les giratoires avec des trottoirs partagés et des traversées mixtes (piétons et vélos).



En 2012, le projet a été inscrit comme mesure du projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération du Grand Genève (12-8). Elle bénéficie d'un cofinancement des coûts imputables du projet à hauteur de 40%. La mesure 12-8 englobe quatre projets d'aménagement également inscrits au programme TP visant à améliorer le rabattement des lignes de bus régionales vers les gares CFF de Nyon, Gland et Rolle (jonctions de Gland et de Rolle, giratoire de Crassier, voie de bus sur la Route Blanche).

Le projet est divisé en 2 lots selon les compétences légales des partenaires. A des fins d'efficience, un seul groupement de mandataire a été retenu pour les deux lots (phases SIA 32-53).



Il est à noter que pour le périmètre de l'OFROU, aucune mise à l'enquête fédérale n'est prévue. Le Canton doit quant à lui prévoir une mise à l'enquête cantonale pour l'acquisition des emprises prévues par le projet complet.

## Objet de l'action proposée

Après la phase d'étude préliminaire (2017-2019), la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en collaboration avec l'OFROU a élaboré une pré-convention partenariale de répartition financière afin de pouvoir engager la phase d'étude d'avant-projet. Cette pré-convention comprend une première partie de description du projet et le détail des aménagements retenus au terme de la phase d'étude préliminaire, l'estimation des coûts et les principes de répartition des coûts des travaux en fonction des partenaires et secteurs établis selon des lois fédérales et cantonales, ainsi que les sources de subventions. Le document permet aussi de définir les principes généraux d'organisation et de financement des phases d'études d'avant-projet, de projet d'ouvrage et de projet d'exécution, ainsi que les procédures.

La pré-convention a été signée par les partenaires à l'été 2022. Cette signature a été conditionnée à la réalisation d'une étude complémentaire concernant la traversée de l'autoroute dans le périmètre de la jonction par les piétons et les cycles. En effet, le projet prévoit uniquement de restituer les trottoirs et bandes cyclables existants, sans amélioration qualitative. L'étude préliminaire est en cours de réalisation par la DGMR et le projet pourrait faire l'objet d'une mesure inscrite au Projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (horizon de réalisation 2028-2032). Les Communes de Vich et Gland, l'OFROU et la Région suivent ce projet connexe.

En août 2023, le Conseil d'Etat a accepté un crédit d'étude de CHF 395'000 (sous réserve de la décision de la Commission des finances) pour financer le projet de réaménagement de la jonction autoroutière de Gland, dans le secteur de la Bichette. Il revient désormais aux autres partenaires du projet de libérer les fonds nécessaires à l'étude.

Les Communes de Gland et Vich ainsi que l'OFROU ont porté leur participation à leur budget 2024. La participation financière de la Région de Nyon à ce projet avait été identifiée dans le préavis 04-2021 qui présentait l'état financier du fonds TP. Le présent préavis formalise la demande de crédit pour l'étude de projet dont le montant est conforme aux prévisions du préavis 04-2021.



## Communication

Une communication spécifique durant la phase de réalisation sera mise en place et pilotée par l'OFROU. Il sera demandé à la Confédération d'inclure le logo de la Région de Nyon dans ses communications sur ce projet. Pour sa part, la Région de Nyon valorisera dans sa communication le montant octroyé à ce projet.

### Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Une avancée dans la réalisation des mesures d'aménagement de priorisation des bus inscrites au programme des transports publics et au projet d'agglomération 2 du Grand Genève.
Bénéfices pour les communes	Un réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics.
Bénéfices pour les habitants	Temps de parcours des bus fiabilisés voire améliorés, notamment afin de tenir les correspondances en gare de Gland.

## Conclusion

Ce crédit d'étude pour le réaménagement de la jonction autoroutière de Gland est une des trois dernières mesures du programme TP et un projet d'importance de la mesure 12-8 du PA 2 du Grand Genève. Il pose un jalon important en vue de la réalisation de travaux nécessaires à l'optimisation des temps de parcours des lignes de bus régionales et urbaines sur la jonction.

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 35-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 188'000 (TTC),
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 188'000 (TTC) en faveur de l'étude pour le réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics et d'imputer le montant total de CHF 188'000 (TTC) sur le fonds TP.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 13 décembre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général